

Date de convocation : 06 mars 2025



**MAIRIE DE BOISSERON
HERAULT**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à 18h30, dans la Salle LAFONT, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 12 - Votants : 13

Etaient présents, M. FATACCIOLI Loïc, Mme NADAL Karine, M. REVERSAT Jean, M Bernard BRIDIER, Mme GOLENDORF Yolande, JEANJEAN Régine, Xavier JOSEPH, Mme Danièle MAZURE M. FOURNIER Luc, M. TALTAVULL Emmanuel, M. MARTINEZ Lionel, Claudine Mayen,

Procuration :

Corinne Peyrard (Karine Nadal),

Absents excusés : Mme PEYRARD Corinne, M. DRUT Nicolas, Mme BLANCHARD Sandrine, Mme MAYEN Claudine, Mme HEITZ DE ROBERT Sophie, M. FUMANAL André, Mme MAURIN Marie-Françoise, M. ROUS Alain.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

7.5.1 Demande de subvention DETR / Conseil régional / Conseil départemental : réhabilitation et consolidation structure du bâtiment Mairie

Rapporteur : M. Bridier, adjoint au maire

Monsieur Bridier expose que le projet de réhabilitation et de consolidation structure du bâtiment Mairie, dont le coût prévisionnel est estimé à 198 653 € HT, se base d'un estimatif établi lors d'une étude de faisabilité et de programmation.

Monsieur Bridier exprime que la commune de Boisseron souhaite engager des travaux de réhabilitation et de réaménagement de son Hôtel de Ville qui présente des désordres structurels tels que des fissurations présentes sur les parois extérieures.

Le projet prévoit une réhabilitation générale incluant les principaux travaux de gros-œuvre suivants :

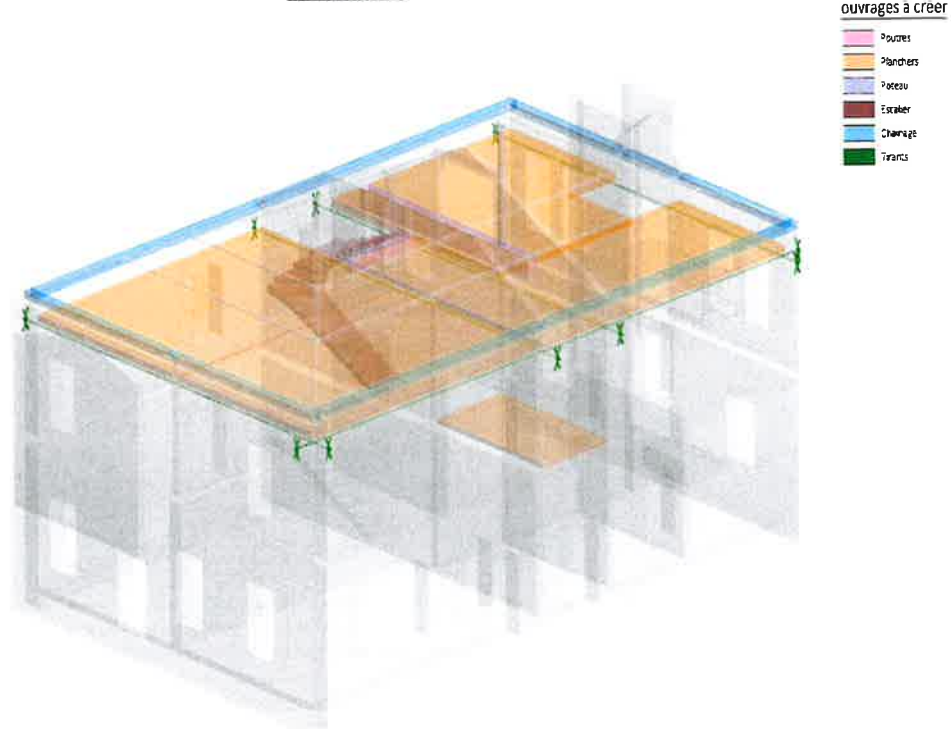
- création d'un plancher sur l'emprise des combles,
- renforcements structurels,
- traitement des fissures,

Le programme de travaux s'appuie sur une étude focalisée sur les ouvrages structurels du bâtiment par un bureau d'études spécialisé.

Monsieur Bridier précise que sous réserve du respect de ces plans par l'entreprise exécutive, le projet garantit les dispositions suivantes :

- la stabilité des structures existantes et à créer,
- la sécurité des personnes occupantes,
- l'utilisation des équipements à installer,
- la pérennité des revêtements de sols et de murs

vue en perspective



Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), d'une subvention régionale et départementale.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Financeurs	Montant	%
DETR	119 191,80 €	60%
Conseil régional	19 865,30 €	10%
Conseil départemental	19 865,30 €	10%
Commune	39 730,60 €	20%
Cout total	198 653,00 €	100%

Monsieur Bridier après avoir exposé ce projet, a proposé au conseil municipal de délibérer, celui-ci s'est prononcé à l'unanimité pour :



- **Approuver** la réalisation du projet présenté estimé à 198 653 € HT
- **Approuver** le plan de financement exposé
- **Autorise** le Maire/ solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Le Maire, Loïc FATACCIOLI



A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a circular blue official stamp of the Mairie de Boisseron (Hérault). The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE BOISSERON (Hérault)' around the perimeter.

Secrétaire de séance, Emmanuel Taltavull



A handwritten signature in black ink, consisting of the letters 'E' and 'T' with a stylized flourish, written above a circular blue official stamp of the Mairie de Boisseron (Hérault). The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE BOISSERON (Hérault)' around the perimeter.